

Uccle, le

Commune d'Uccle
Au Collège des Bourgmestre et Echevins
Place Jean Vander Elst, 29
1180 Uccle

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Concerne : demande de permis d'urbanisme – dossier 16/PFD/1786113

Faisant suite à l'enquête publique se déroulant du 25/08/2022 au 23/09/2022, concernant la demande de permis d'urbanisme n°16/PFD/1786113 relative au projet situé rue Egide Van Ophem 108-110, je vous prie de bien vouloir prendre en considération dans votre analyse, les remarques qui suivent.

Il est à noter que presque aucune des conditions émises par Commission de concertation du 22 décembre 2021 n'ont été respectées.

La densité de logements du projet est énorme et en totale inadéquation avec le quartier majoritairement résidentiel et composé de petites maisons de rangée est toujours aussi importante, en effet seuls 14 logements ont été supprimés, soit une diminution de moins de 6%

Le projet ne prévoit toujours que 199 places de parkings pour 229 logements, ceci afin d'éviter l'étude d'incidence, obligatoire à partir de 200 garages.

15 places de parking à ciel ouvert ont été ajoutés, mais malheureusement 4 d'entre eux présentent un caractère dangereux, vu leur sortie devant traverser la future piste cyclable de la rue Van Ophem.

Dès lors, étant donné ce que je viens d'exposer, je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Fonctionnaire délégué, de remettre un avis défavorable pour cette seconde demande de permis d'urbanisme dont les modifications demandées n'ont pas été respectées.

Sincères salutations.